

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 233 portant expulsion des miliciens licenciés

n° 233

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 mars 1945
Numéro JO n° 3 du 01/03/1945	Date du numéro 1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vule décret du 2 février 1933 fixant les conditions d'admission et de séjour de Français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1933 et notamment l'article 20 de ce décret

Vul'arrêté du 26 novembre 1939 prescrivant diverses mesures à l'égard des mili taires. miliciens et ascaris licenciés par me sure disciplinaire.

Vul'ordre général n°11 du 27 mars 1945 portant licenciement par mesure discipli naire des militaires : Daher Egueh, mle 2.797. 2° classe, et Abdi Farah, mle 3.046. 2°classe ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Sont expulsés du territoi re de la Côte Française des Somalis et Dé pendants : 2.797 Daher Egueh, 2° classe : né à Achado, près de Zeila, vers 1919 ; Race Somali ; Tribu Gadaboursl ; Sous-tribu Mahadlassen ; Fraction Bah Haber Eli : sous-frac tion Rer Hassen Abdi. Fils de Egueh Hussein et de Charbane Guedid, domiciliés en Somaliland. 3.046 Abdi Farah, 23 classe : né à Guébilé (Somaliland), en 1916 ; Race Issak ; Tribu Haber Aouale ; Sous-tribu Djibril Abokor – Fraction Rer Dahleh ; Sous-frac tion Rer Hoch. Fils de Farah Guelle et Ibado Nour. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, communiqué et publié par tout où besoin sera.

J. CHALVET.